

REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Venir en aide aux enfants en situation de danger

Ces réunions sont de droit (même pour les stagiaires). Pour rappel ou info, chaque enseignant a le droit de participer à 3 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 9 heures).



ORDRE DU JOUR

- quel rôle en tant que professionnel·le de l'éducation nationale ?
- quelles sont les limites posées par notre institution ?
- partage de nos expériences professionnelles en compagnie d'une médecin scolaire, d'éducatrice spécialisée...

Le 23 mai 2023

à 18h00

à la bourse du travail
d'Angers

(14 Place Imbach)

02 41 43 19 07

contact@sudeducation49.org

Apéro
festif de clôture

REUNION OUVERTE A TOU.T.E.S LES COLLEGUES SYNDIQUEES OU NON SYNDIQUÉES